

Le 4 août 2021

Monsieur François Dumont  
Directeur général  
Ville de Saint-Raymond  
375 rue Saint-Joseph  
Saint-Raymond, QC G3L 1A1

**Objet : Consultation publique sur les enjeux pour le projet de dragage de la rivière Sainte-Anne sur le territoire de la ville de Saint-Raymond, par la Ville de Saint-Raymond  
(Dossier 3211-02-324)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une consultation publique sur les enjeux du projet de dragage de la rivière Sainte-Anne à Saint-Raymond a été tenue entre le 22 juin 2021 et le 21 juillet 2021, via le Registre des évaluations environnementales.

Dans le cadre de cette consultation publique, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pouvait faire part au ministre de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Nous vous informons que nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de cette consultation. Nous vous invitons toutefois à poursuivre vos démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones, le cas échéant, car celles-ci devront être présentées dans votre étude d'impact, tel que précisé à la section 1.2 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

À noter que nous poursuivons, en parallèle, notre analyse concernant votre demande de soustraire votre projet à l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,



Marie-Eve Fortin pour Yves Rochon